

ICANN
Transcription
Séance II séminaire web du nouveau gTLD sur les procédures ultérieures des Noms Géographiques

Mardi 25 avril 2017 à 22:00 UTC

Note : Si la transcription est en général exacte, elle peut toutefois être incomplète ou inexacte en raison de parties inaudibles ou d'erreurs de transcription. Elle est publiée en tant qu'aide à la compréhension de l'enregistrement audio original, et ne doit en aucun cas être considéré comme un document authentique. L'enregistrement audio est aussi disponible sur : <http://audio.icann.org/gnso/gnso-new-gtld-subsequent-2-25apr17-en.mp3>

Enregistrement Adobe Connect : <https://participate.icann.org/p2rylarbitp/>

Les enregistrements et transcriptions des appels sont publiés sur la page de l'agenda principal de la GNSO.

<http://gnso.icann.org/en/group-activities/calendar>

Jeff Neuman : OK tout le monde. Bonjour. Je suis Jeff Neuman. Bienvenue au séminaire web des Noms Géographiques. C'est le deuxième des deux séminaires web. Il s'est tenu un séminaire web sur les Noms Géographiques plus tôt aujourd'hui. Ça va être le second. Beaucoup de contenu va être le même que le premier mais il y a des nouveaux orateurs et quelques orateurs qui, malheureusement, ne pourront pas nous rejoindre pour le deuxième séminaire web. Je voudrais, encore une fois, souhaiter la bienvenue à tout le monde. C'est vraiment le premier de ce genre à traiter des problèmes des noms géographiques et j'espère que ce n'est que le début d'une collaboration multipartite sur les problèmes qui se rapportent aux noms géographiques.

Plus de 180 personnes ont répondu présentes pour participer à ces deux séminaires web. Bien, nous étions plus de 100 au précédent et il semblerait que pour le moment nous sommes environ 34, 35 personnes pour celui-ci. Donc il y a eu une bonne participation.

Ces séances, à la fois celle de tout à l'heure et celle-ci, sont enregistrées et un lien sera disponible et vous sera envoyé lorsque ce séminaire web sera

terminé. Et si vous n'avez pas été enregistré, si vous venez juste parce que vous avez eu le lien, c'est très bien, merci d'être venu, mais si vous pouviez s'il vous plaît envoyer un message à l'adresse que le personnel de l'ICANN va afficher maintenant pour s'enregistrer, ce serait bien, comme ça vous pourriez recevoir les contenus de suivi. Et merci, Emily, de poster ça.

Donc l'ordre du jour pour ce séminaire web sera juste - je vais faire une petite introduction, je devrais probablement me présenter. Nous allons aussi voir un certain nombre de présentations de différents points de vue sur la problématique des noms géographiques, et ensuite nous allons discuter de toutes les questions que vous pourriez avoir.

Premièrement, je voudrais préciser que ce sujet concerne les noms géographiques de premier niveau, même si nous comprenons que certains des membres de la communauté puissent avoir des problèmes avec les noms géographiques de deuxième niveau, pour ces séances, ces séminaires web et les séances qui sont planifiées à Johannesburg à l'ICANN 59, nous allons seulement traiter des noms géographiques de premier niveau. Et donc s'il y a des questions ou des discussions qui commencent sur le deuxième niveau, nous vous demanderont poliment d'en parler plus tard.

La raison pour laquelle nous sommes là, ou je devrais donner mon nom, désolé, je suis Jeff Neuman ; je suis un des co-présidents du processus d'élaboration de politiques des procédures ultérieures de la GNSO, avec Avri Doria, qui est aussi ici, et elle dirigera la période de questions/réponses un peu plus tard.

Notre mission est d'aboutir à - de revoir les procédures qui ont été utilisées lors de la série de 2012 ainsi que la politique qui a donné naissance à ces procédures pour apprendre les leçons des procédures qui ont été employées et d'aboutir à - par l'intermédiaire de la communauté avec les procédures qui vont certainement régir les périodes de candidatures ultérieures pour les nouveaux gTLD.

Il y a un nombre d'initiatives en cours au sein de la communauté qui touche les problèmes concernant les noms géographiques de premier niveau. Bien sûr il y a un groupe de travail au sein du Comité consultatif gouvernemental, le GAC, qui parle de certaines des problématiques concernant les noms géographiques. Et nous espérons qu'ils seront là - Olga Cavalli - sera là un peu plus tard au cours du séminaire web pour faire une présentation. Elle est en voyage en faisant de son mieux pour être présente à cette séance, au moins à la fin.

Il y a aussi une initiative en cours qui est un groupe de travail intercommunautaire sur l'utilisation des noms de pays et de territoires au premier niveau. Et ils ont juste publié, ou ils publient leur rapport provisoire, ont une période de consultation publique et cette période de consultation publique s'est terminée le 21 avril, il y a donc quelques jours. Et il y aura, espérons avant l'ICANN 59, la sortie d'un rapport final ou du moins un résumé des commentaires publics d'ici là.

Et bien sûr le PDP, le processus d'élaboration de politiques, au sein du GNSO a comme objectif la problématique des noms géographiques de premier niveau.

Donc ce que nous essayons de faire ici, c'est de promouvoir un dialogue intercommunautaire pour que nous puissions collaborer pour comprendre différents aspects de la problématique des noms géographiques pour nous informer et pour comprendre les différents besoins des différents acteurs de cette communauté multipartite, pour que nous puissions potentiellement développer des propositions que nous pourrions discuter aux séances en face à face à l'ICANN 59 de Johannesburg.

La problématique des noms géographiques a vraiment commencé, du moins pour les problèmes actuels auxquels nous faisons face, avec le groupe de travail IDN en 2007, là où ils ont vraiment été les premiers à appeler un

groupe intercommunautaire à discuter les problèmes des noms géographiques potentiels de premier niveau. Ça a peu après été suivi par un communiqué du Comité consultatif gouvernemental en 2007 qui stipule que l'ICANN doit éviter les noms de pays, de territoire ou de lieux, de même que les descriptions de pays, de territoires, de langues régionales ou de personnes, qui ne soient pas en accord avec les gouvernements ou autorités publiques concernées.

À peu près en même temps, le GNSO a formé un groupe de travail de réserve des significations dont la tâche était aussi de chercher les noms à réserver au premier niveau, ce qui signifie que ces noms ne pouvaient pas postuler pour - ce qui a terminé dans la série de 2012.

Le groupe de travail des noms réservés, cependant, n'ont pas recommandé de réserver de noms géographiques mais pensaient plutôt qu'il y aurait un mécanisme de règlement des litiges qui serait développé pour contester toute candidature qui aurait été faite pour ces termes géographiques.

En fin de compte, le rapport final de la GNSO n'a pas recommandé ou été d'accord avec le groupe de travail des noms réservés sur le fait de ne pas réserver de noms de premier niveau à l'exception des deux caractères de premier niveau parce que ces derniers étaient et sont toujours associés avec des codes de pays de domaines de premier niveau

Après que la GNSO a recommandé que le Conseil d'administration, je devrais dire que le personnel de l'ICANN a commencé à développer le guide de candidature et les règles selon lesquelles, ou je devrais dire les procédures avec lesquelles les candidats peuvent postuler pour les nouveaux domaines de premier niveau. En fin de compte dans le guide de candidature final, le guide de candidature a recommandé, ou, je suis désolé, le guide a exigé ou interdit aux nouveaux candidats de postuler pour tout caractères à deux lettres de premier niveau mais a aussi empêché certains noms

contenus dans une liste très spécifique de postuler, une liste qui indiquait des noms de pays ou de territoire. Et ces derniers étaient liés aux listes ISO.

Pour ceux qui veulent vraiment en savoir plus sur l'histoire, vous pouvez vous référer au rapport du CCWG sur l'utilisation des noms de pays et de territoires, où ils passent en revue un contexte étendu sur l'histoire. Vous trouverez un peu de ça aussi posté avec un document d'information qui se trouve sur la page - la page web où ces documents, et les diapos et les présentations seront postées.

Depuis lors, depuis 2012, il n'y a pas eu de recommandation de la GNSO sur la problématique des noms géographiques. Cela dit, il y a eu en 2012 66 candidatures qui se sont elles-mêmes identifiées comme des noms géographiques conformément au guide de candidature. Un Panel de noms géographiques a été fondé pour voir si ces noms géographiques disposaient des conditions requises, qui étaient soit une lettre de soutien de la part de l'autorité gouvernementale applicable ou une lettre de non-objection.

Il s'est avéré que des 63 qui se sont eux-mêmes identifiés - pardon, les 66 qui se sont eux-mêmes identifiés comme géographiques, 56 d'entre eux avaient les documents acceptables et jusqu'à maintenant 54 d'entre eux ont été délégués. Il convient de noter que trois candidats ne sont en fait pas identifiés comme termes géographiques mais il y avait trois termes qui respectaient le guide de candidature, ces derniers étaient Tata, Bar et (Tui).

Outre ces termes géographiques, ou devrais-je dire candidatures qui s'identifient elles-mêmes comme étant géographiques, un nombre de chaînes ont été sujettes à une alerte précoce du GAC où un membre du GAC ou plus a exprimé une inquiétude concernant la nature géographique de ces chaînes. Et elles sont listées sur la diapo n° 5, incluant des choses comme Suisse et Golfe Persique, capitale, ville, village etc.

Et dans chacun de ces cas, il y a eu - ou pour la plupart de ces cas, il y a eu une résolution avec les autorités gouvernementales correspondantes ou dans certains cas, ils sont toujours sujets à des mesures de responsabilité ou toujours en attente avec l'ICANN.

Donc les prochaines étapes, je vais les survoler brièvement, ce sera vraiment de prendre tous les documents, les informations de référence de cet appel. Et il y aura quelques orateurs qui proposeront une voie à suivre potentielle, de prendre toutes ces informations et s'assurer que tout le monde a ces informations, que nous pouvons faire des résumés de ces informations. Ils seront traduits dans, ou les transcriptions de ces appels seront traduites dans les langues des Nations Unies et envoyées à tous les participants de cet appel et à la communauté pour qu'encore une fois, les séances en face à face à Johannesburg soient productives, pour essayer d'arriver avec une proposition multipartite sur comment avancer avec les noms géographiques.

Ceci étant dit, oh, on dirait qu'il y a beaucoup de bruit par là. Si tous les gens qui ne parlent pas pouvaient s'assurer d'avoir éteint leur ligne, ce serait parfait. Juste quelques règles de base supplémentaires, veuillez être conscients des standards de comportement de l'ICANN, qui sont listés sur le lien de la diapo 8. Et nous allons aborder les questions lors de la période de questions/réponses après la présentation, dans la mesure où nous pourrions y arriver. Dans la mesure où nous ne pouvons pas avoir toutes les questions qui seront - nous aurons un enregistrement de ces dernières par écrit et nous demanderons à chacun des orateurs de répondre à toute question pertinente à l'écrit et de l'envoyer à tout le groupe.

Nous demandons que les questions au cours de ce séminaire web aient une étiquette qui est montrée sur la diapo pour que nous sachions que c'est vraiment une question, même si nous encourageons certainement tout chat qui veut avoir lieu dans la boîte de chat. Donc si vous pouviez faire la question en ouvrant la parenthèse, fermer la parenthèse, ce serait

fantastique pour que nous puissions facilement les identifier pour la séance de questions/réponses.

Avec ça, je pense que nous en avons terminé avec les règles de base et que nous pouvons attaquer le cœur de cette séance de séminaire web. Et l'ordre est un peu différent de celui que nous avons eu si vous étiez présent au premier séminaire web, mais c'est pour s'adapter aux emplois du temps de tout le monde. Donc la première présentation sera de Martin Sutton, qui est le Président du Groupe des registres de marque. Donc, Martin, si vous pouviez commencer ?

Martin Sutton : Merci Jeff. Vous m'entendez bien ?

Jeff Neuman : Oui, super. Merci.

Martin Sutton : Bien. Et juste une légère correction, c'est en fait Directeur du Groupe des registres de marque. J'aimerais être à la place du Président. Mais merci, tout d'abord pour cette opportunité de parler lors du séminaire web d'aujourd'hui et de présenter le point de vue du BRG et du Groupe des registres.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je dirige le Groupe des registres de marque, qui est l'association professionnelle pour les registres Dot Brand (Point Marque). Nos membres sont à la fois des candidats actuels et futurs. Et pour commencer, comme je l'ai fait au cours du premier séminaire web, je voudrais juste expliquer que les registres dot Brand sont (inaudible) registres commerciaux ouverts familiaux qui ont été utilisés par le passé. Ils ne sont essentiellement pas utilisés pour (inaudible) domaine d'utilisation pour des tiers. Leur but est de soutenir et de promouvoir leur marque avec un contrôle amélioré sur leur présence en ligne et aussi la protection de leurs clients en ligne.

Si nous pouvions passer à la diapo suivante, s'il vous plaît ? Merci. En gardant ça à l'esprit, le BRG a une position claire concernant l'utilisation de

termes géographiques de premier niveau, où nous ne soutenons aucune restrictions d'utilisation de termes géographiques pour les candidats qui détiennent une marque déposée où l'utilisation du TLD est d'identifier la marque mais pas de représenter le terme géographique et où il n'y a pas de conflit avec la loi nationale ou internationale.

Et nous avons un nombre de points, six points, juste pour donner le raisonnement qui se trouve derrière tout ça - le BRG. Veuillez passer à la diapo suivante. Premièrement, (inaudible) profitant des noms de domaine pour une utilisation (inaudible) pour qu'ils puissent créer un espace de confiance et protéger leurs consommateurs de nombre des problèmes qui existent au travers des traditionnels registres ouverts que nous avons expérimentés par le passé.

Deuxièmement, ces mots peuvent avoir des utilisations multiples donc c'est le contexte actuel qui est pertinent et important. Et en suivant cette ligne de pensées pour la marque, ces termes vont souvent coïncider avec des termes géographiques.

Cependant, quand nous arrivons à des domaines de premier niveau, nous ne pouvons trouver aucune justification pour l'utilisation liée à la géographie pour accorder la priorité sur une utilisation liée à une marque. C'est une des choses que nous avons établi. Et juste pour vous donner une idée, j'ai quelques (inaudible) pour essayer et illustrer ça donc si nous pouvions passer à la diapo suivante.

Donc Earth (« Terre ») est une planète et un sens (inaudible). C'est sol au sens générique, mais aussi une marque déposée pour un parc d'attraction aux États-Unis. Ils coexistent sans aucune confusion parce qu'ils sont utilisés de manières différentes, que les gens comprennent et associent vite.

Et Cleveland est un exemple de marque déposée qui correspond à un terme géographique mais il y a une (inaudible) relation pertinente entre ces termes,

qui fabrique des clubs de golf en Californie, la marque Cleveland n'a aucun lien avec Cleveland en Ohio. Il est intéressant de noter que le nom de la ville (inaudible) Cleveland et aussi, nous ne croyons pas que les noms d'individus devraient non plus avoir la priorité.

Donc si nous pouvions passer à la diapo suivante, c'est aussi important. Il n'y a pas de preuve pour suggérer que l'utilisation de termes géographiques par le propriétaire d'une marque déposée crée de la confusion ou des risques pour les utilisations en ligne. Et sans cette preuve ça n'a aucun sens d'appliquer des restrictions. Nous devrions nous souvenir que le registre dotBrand limite les titulaires à être le propriétaire de la marque et apparentés approuvés par le propriétaire de la marque donc l'espace de confiance .brand permet un plus grand contrôle sur l'intégralité du registre par le propriétaire de la marque, et protège les utilisateurs finaux de toute confusion ou risque.

Et diapo suivante. Et aussi (inaudible) une couverture approfondie dans les présentations suivantes, où - avec aucun droit de gouvernement souverain (inaudible) propriétaire, nous avons l'impression qu'aucune restriction ne devrait (inaudible). Mais sur la base de ces pratiques, avec les codes de pays à deux caractères qui sont essentiellement de l'immobilier en ligne, ils (inaudible) déjà le pays candidat et les gouvernements.

Donc tout (inaudible) pour autant que nous soyons concernés et (inaudible). Et pour finir, il y a déjà une suite de mesures protégées (inaudible) disponibles par l'intermédiaire de procédures de défi et de conflit avec les obligations contractuelles en cours et les lois nationales et internationales en vigueur qui restent en application.

Donc c'est un guide rapide sur (inaudible) donc si nous pouvions juste passer à la diapo suivante. Et pour répéter, la position du BRG et donc nous ne soutenons aucune restriction à l'utilisation des termes géographiques (inaudible) pour les (inaudible) géographique.

Terri Agnew : Martin, c'est Terri, du personnel. Je suis désolée de vous interrompre. Mais votre audio coupe beaucoup et nous ne pouvons plus comprendre ce qui est dit.

Martin Sutton : Pardon. (Inaudible).

Jeff Neuman : Ok, c'est Jeff Neuman. Je vais prendre en route. Merci Martin. Nous avons vos diapos et nous avons également l'enregistrement du premier appel. Je pense que cette dernière diapo est un bon résumé de la position du BRG et c'est bien expliqué sur la diapo donc nous allons passer à l'appel suivant et si vous voulez taper quoi que ce soit que vous n'avez pas pu dire dans le chat, nous pouvons aussi faire ça.

Donc le suivant est Alexander Schubert. Alexander, vous avez testé le microphone avant, il marchait bien, donc c'est à vous.

Alexander Schubert : Oui, bonjour. C'est Alexander. Je suis le co-fondateur de (inaudible) et le fondateur d'une entreprise qui aspire à postuler pour un dotUSA dans la prochaine série. Nous parlions des noms géographiques et j'aimerais mettre l'accent sur un petit sous-ensemble de cette zone de noms plutôt vaste. Donc je voudrais parler des noms de pays et de territoires et de l'ISO 3166 ISO 3 codes en tant que potentielle chaînes gTLD lors de la prochaine série.

Deuxième diapo s'il vous plaît. Ok, donc un chemin pour rendre à la fois les noms de pays et de territoires ou 3166 éligible comme code à 3. Si nous regardons la série de 2012, naturellement les gouvernements se sont fait mal à la tête à permettre à des noms de pays ou des codes ISO 3 sont appliqués en tant que TLD, et ils veulent une sorte de mécanisme de sécurité pour que les noms qui leurs appartiennent, selon eux, je parle du point de vue du GAC, aient une protection.

Donc au final, rien de ce qui n'a été proposé a semblé les calmer un peu. Par conséquent, ces noms n'ont pas du tout été éligibles à l'enregistrement. Et je

pense que si nous continuons comme ça, alors ça va simplement rester. Donc ici il y a une disposition 2.2.1.4.1 qui dit que vous ne pouvez pas postuler pour un nom de territoire ou de pays et que vous ne pouvez pas postuler pour un code ISO 3 qui représente une nation.

Donc la seule manière de pouvoir postuler pour un nom de pays ou un code à trois lettres serait de supprimer cette disposition. Et nous venons juste d'entendre la présentation des propriétaires de marque qui disent, bien, ce qui devrait se passer, quelqu'un qui postule pour dotIsrael et Israël peut toujours protester. Mais pour ce qui est d'un nom de pays, alors je pense qu'il est beaucoup plus utile comme nous l'avons fait lors de la dernière série avec les villes, si le candidat contacte le gouvernement au préalable, qu'ils exposent leurs plan de (inaudible) qui ils sont, ce qu'ils vont faire et ensuite ils obtiennent une lettre de non-objection et ensuite ils peuvent avancer.

Donc ce que je suggère; c'est qu'on efface toute la disposition 2.2.1.4.1 du guide de candidature et qu'on aie une sorte de contrôle pour les gouvernements sur les pays et les codes à trois lettres. Si le paragraphe 3 de la disposition 2.2.1.4.2 pouvait être amendé pour qu'il inclue les noms de pays et de territoires et les autres trois codes ISO. Par conséquent, si vous voulez postuler pour un tel nom, vous devriez fournir une lettre de non-objection du gouvernement.

Et après tout, c'est parfaitement logique, ce n'est pas que le nom de pays ou de territoire appartienne au gouvernement, il appartient aux personnes qui vivent dans ce territoire ou disons qu'ils sont affiliés avec - qu'ils s'identifient avec. Et ils voudraient qu'en soit fait bon usage. Donc ces personnes qui vivent dans cette zone ont élu un gouvernement pour les représenter et c'est de cette entité qu'on doit parler, c'est très naturel.

Comme ils (inaudible) membres qui clament qu'il n'y a pas assez de protection, il devrait alors y avoir aussi une disposition qui dit ok, nous avons besoin d'une lettre de non-objection du membre du GAC correspondant.

Donc si vous avez écouté les séances du GAC des dernières réunions de l'ICANN, certains membres du GAC qui réclament de ne pas être coincés dans leur propre gouvernement et que ça pourrait être mieux si le membre du GAC lui-même pouvait signer.

Et si vous parlez aux gestionnaires ccTLD, ils n'aiment pas l'idée qu'il y ait une compétition avec leur ccTLD à deux lettres. Donc ils voient les gTLD à trois lettres représentant des codes de pays comme quelque chose de très proche de leur ccTLD à deux lettres, et il y a beaucoup de gestionnaires ccTLD qui objectent la possibilité que les codes de pays à trois lettres soient d'autres gTLD.

Et je suggère que lorsque quelqu'un postule pour un code à trois lettres, il devrait simplement travailler avec le gestionnaire ccTLD ou au moins obtenir une lettre de non-objection de leur part, parce que si vous travaillez contre eux, ce sera un désastre.

Pouvez-vous passer à la dernière diapo ? Alors restons avec les étiquettes à deux lettres. Dans le RFC 1591, (Postal) a démontré que les étiquettes à deux lettres étaient attribuées aux pays. Mais certaines personnes disent, bien, il y a quelques étiquettes à deux lettres qui ne pourront jamais être attribuées à un pays, par exemple dotAA ou dotZZ. Ce sont des étiquettes - il y en a peu mais il y a certaines étiquettes qui sont en quelques sortes d'utilisation publique comme l'espace privé IP, 192.168, et ainsi de suite. Donc aucun pays ne pourrait jamais avoir le code pays AA.

Et pourquoi ne pas le donner à, disons, American Airlines, qui ont déjà AA.com. Bien, je pense que même si une combinaison de lettre ne peut pas être attribuée à un pays, il ne devrait pas y avoir de caractères à deux lettres qui soient un gTLD, juste pour garder l'ancien ordre.

Et ce qui ne doit pas marcher dans un sens doit aussi l'être dans l'autre. Si un code à trois lettres est attribué en tant que TLD, ça doit être un gTLD, ça

ne peut pas être un ccTLD. Si des codes à trois lettres pouvaient aussi être ccTLD, il y aurait une énorme confusion parmi les utilisateurs d'Internet.

Et sur ce, j'ai terminé.

Jeff Neuman : Merci, Alexander. Nous avons ensuite Sébastien Ducos qui est le Président du groupe de TLD géo, qui est un groupe d'intérêt du Groupe des représentants des opérateurs de registre. Sébastien.

Sébastien Ducos : Bonjour à tous. Je suis donc Sébastien Ducos du groupe des TLD géo. Nous sommes un groupe qui représente à peu près la moitié des TLD géo qui ont postulé dans cette série, comme Jeff les a décrits un peu plus tôt. Et nous incluons aussi dotCat et dotAsia à la série précédente.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Donc lorsque nous avons passé en revue la série précédente, j'ai pensé qu'il serait intéressant de donner une sorte de perspective de la part du groupe sur la manière dont nous avons vécu et survécu à cette première série. Une des choses que Jeff a mentionné précédemment était le fait qu'un certain nombre d'entre nous a postulé pour des TLD géo et n'ont pas été reconnus non plus par les TLD géo non plus parce que les noms pour lesquels on a postulé ne correspondait pas exactement à une des listes qui était dans l'AGB, ou, bien, pour d'autres raisons qui disaient en gros que ça ne correspondait pas à ce critère.

En même temps, il y a un nombre de personnes qui sont considérées comme géo ou à qui ont donné l'option d'être considérées comme géo, mais elles n'ont pas de profil à être géo, le but du TLD n'était pas du tout d'être géographique. Et ils n'ont pas atteint les gouvernements.

Donc pour nous, cette notion de géographique, et je vais y venir sur la diapo suivante, comprend les deux, donc l'idée d'être géographique n'est pas seulement avoir un nom géographique mais aussi de délivrer un service TLD qui est géographique, qui est pour les gens d'un certain lieu.

Et dans - cette inquiétude, la lettre de soutien du gouvernement ou de non-objection qui était obligatoire dans la première série désigne et était un outil utile selon nous pour désigner ceux que ça représente, si ce n'est pas directement un gouvernement, au moins une communauté, une communauté géographique approuvée par un gouvernement local.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Donc une des chose que nous suggérerions, et je dois être très prudent parce qu'il y a beaucoup de monde même dans le groupe qui disent s'il vous plaît ne changez rien aux AGB, c'est au moins un document que nous connaissons et nous savons comment il marche donc le moins de changements possibles serait le mieux pour tout le monde.

Donc pour changer légèrement les TLD géo pour inclure cette idée que ce n'est pas juste un nom mais que c'est un TLD qui a pour but de représenter une géographie ou une communauté, et aussi étendre les TLD potentiels au-delà de la liste qui a été fournie dans l'AGB pour quelconque abréviation ou nom raccourci qui semble pertinent à l'opérateur de TLD, et encore une fois si c'est soutenu par le gouvernement local qui donnerait une lettre de soutien ou de non-objection pour que tout le monde ne puisse pas créer de nom représentant aucune sorte de géographie.

Encore une fois, le gouvernement qui serait derrière soutiendrait le fait que je pense, par exemple, Barcelone qui a été abrégé en BCN, BCN en fait ne représente rien à Barcelone et peut ne pas être connu par le reste du monde et est présent dans la liste mais ça signifie quelque chose localement.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Donc la deuxième proposition est que la dérogation sur la limitation de nom, alors que nous laisserions la liste en AGB comme une représentation de ce qui est géographique et si le nom qui est concerné se trouve dans la liste, alors il est défini comme géographique mais pour agrandir la définition des acronymes et des noms abrégés qui sont au delà de la liste tant qu'ils sont reconnus par un gouvernement local.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Nous voudrions aussi considérer que dans le cas d'une contestation, dans une série donnée, cette priorité soit donnée aux géos, ceux qui ont un gouvernement qui les soutient simplement en tant que - parce qu'ils représentent l'intérêt général. Maintenant, ça n'empêche pas la négociation avec un autre concurrent possible, mais ce que nous aimerions demander est qu'aucune disposition basée sur une enchère soit imposée comme ça l'est dans le cas d'autres contestations simplement parce que les gouvernements en général ne peuvent pas fonctionner comme ça, ils ne peuvent pas participer à des enchères et ne seront pas capables d'organiser ça.

Encore une fois, les soutiens des gouvernements sont ici la clé pour faire la différence entre quelqu'un qui pourrait réclamer une protection derrière cette géographie contre n'importe qui d'autre sur le marché. Suivante, s'il vous plaît.

Et la dernière proposition est une qui dans une certaine mesure suit les suggestions du GAC de créer un système d'alerte précoce, d'alerte juste. Ce que je comprends des discussions que nous avons eu avec les différents membres de cette communauté, c'est le fait que la révélation comme elle a été organisée dans la série précédente a créé une situation où les gens ont été mis sur le fait accompli et avec les TLD dont ils n'étaient pas contents dans une position où il était trop tard pour y faire grand chose, parce que - pour commencer avec parce que - pardon, j'ai été distrait.

Je reviens à mes pensées. Donc pour créer une situation où si vous vous apprêtez à postuler pour un nom qui appartient à une des listes de l'AGB, et par (inaudible) ceux qui décrivent les TLD géo sont applicables, vous devez y aller et entrer en contact avec la région particulière correspondante ou l'endroit et vous assurer que votre candidature ne va pas rencontrer un refus en bloc ou au moins trouver une manière pour que cette candidature marche aussi géographiquement.

Je supposerais que dans la plupart des cas, le gouvernement correspondant n'aurait aucune intention de postuler, et dans ce cas, qui que ce soit qui postule, géographique ou non, pourraient avoir tout de suite le droit de procéder et de postuler. Je voudrais donner une alerte précoce du gouvernement local pour vraiment décider s'ils veulent ou non participer à une telle candidature et éviter toute mauvaise surprise.

Maintenant je suis désolé, c'est un peu décousu, mais il se passe des choses autour de moi. En même temps, nous aimerions insister sur le fait de garder la liste qui a été fournie dans l'AGB original comme elle l'est, en ajoutant potentiellement un ou deux ISO, je pense, peut-être que les listes sont gérées à l'extérieur de cette communauté mais qui décourage absolument toute liste de communauté. Nous voyons que c'est un grand danger, premièrement parce que ça ne crée pas de clarté selon nous mais permet seulement de jouer sur le programme et pour cette raison nous voudrions la décourager.

Je crois que c'était ma dernière diapo et j'en ai fini.

Jeff Neuman : Merci, Sébastien. Et pour aussi, comme je l'ai noté dans le premier séminaire web, votre proposition numéro 3 était aussi liée aux noms géographiques, nous notons aussi cette question pour notre axe de travail 3 de processus d'élaboration de politiques qui s'occupe des commentaires des ensembles conflictuels et des propositions sur la manière de résoudre des ensembles conflictuels, donc nous avons noté que et nous allons nous assurer que - la proposition du groupe de TLD géo est aussi discutée dans ce contexte.

Nous avons ensuite Heather Forrest, Heather va faire une présentation d'un point de vue légal des noms géographiques. Et je m'excuse, je devrais dire Docteur Heather Forrest. Donc Heather, vous êtes là ?

Heather Forrest : Merci beaucoup, Jeff. Vous m'entendez bien ?

Jeff Neuman : Oui. Parfaitement.

Heather Forrest : Génial. Pour rappel c'est la première et peut-être la seule fois que Jeff m'a appelée « Docteur », ce qui est gentil. Bienvenue à tous. Et merci beaucoup à Jeff et Avri pour cette fantastique opportunité. Comme je l'ai dit dans le premier séminaire web il y a quelques heures, je suppose que c'est une opportunité qui malheureusement arrive maintenant en 2017 et non pas en 2007. Mais je pense cependant que la phrase « mieux vaut tard que jamais » s'applique.

Je voudrais profiter de cette opportunité avec mes huit minutes, pas tant pour donner une déclaration de prise de position comme ça l'était en termes de ce que nous devrions spécifiquement faire avec les noms géographiques dans le DNS, mais plutôt pour donner un contexte légal en termes de ce qui disent les lois internationales.

Il y a bien sûr la question de pourquoi la loi internationale est importante, et ce n'est pas quelque chose dont je vais spécialement parler aujourd'hui vu les contraintes de temps. En fait c'est assez un défi de parler de toutes ces choses en seulement huit minutes. Donc j'ai préparé un document d'information sur la loi internationale. Il est aussi de haut niveau ; il a été rédigé pour la communauté de l'ICANN et pour des personnes qui ne sont pas avocates en particulier, donc ce n'est pas énormément documenté, disons, avec des citations comme ça le serait dans un véritable document légal. Mais je me suis rendue disponible et je suis contente de pouvoir répondre à toute question à ce sujet ou sur tout ce que je vais m'apprêter à dire.

Pour démarrer et donner un peu de contexte, je suppose que je devrais dire qu'à l'époque où le processus d'élaboration de politiques du nouveau gTLD a initialement commencé pour la série de candidatures de 2012, j'étais avocate

en exercice, et la politique, la politique de la GNSO qui est ensuite devenue le guide de candidature.

J'ai remarqué qu'à cette époque, il semblait que la politique était développée ou du moins proposée était basée sur des suppositions concernant les noms géographiques. Et il me semble que ça a été une chose très inadaptée et malheureuse à faire lorsque nous aurions pu arrêter de prendre le temps d'évaluer si oui ou non ces suppositions étaient correctes. Donc j'ai maintenant quitté la pratique judiciaire et j'ai commencé une thèse de doctorat en Suisse sur cette question en particulier, si les lois internationales reconnaissent des droits dans les noms géographiques.

Et les diapos que vous voyez aujourd'hui sont un résumé de très haut niveau de mes constatations. Il est assez difficile, comme vous pouvez l'imaginer, de présenter environ 500 pages de recherches en seulement trois diapos ou huit minutes, mais je vais faire de mon mieux et je serai contente de répondre à toutes les questions par la suite.

Est-ce que je pourrais avoir la diapo suivante, s'il vous plaît ? Je pense que la première supposition qui a été faite dans le guide de candidature était qu'il y avait des droits exclusifs ou prioritaires pour les gouvernements dans les noms géographiques. Et il y a certains noms qui ne peuvent pas du tout postuler, et nous avons la nécessité de consentement attachée aux autres types de noms géographiques.

Et au cœur de ça, se trouve la phrase que vous entendez souvent « droits souverains » et en fait la souveraineté est un concept assez différent. C'est un concept que les avocats ont du mal à définir entre eux. Et je ne veux pas vous faire perdre trop de temps aujourd'hui en essayant de m'occuper de ces nuances. Mais je vais dire que lorsque vous revenez aux documents autour du concept de souveraineté, il n'y a en fait pas de lien entre la souveraineté et le nom d'un pays.

Il n'y a rien qui suggère que pour être considéré comme un pays souverain, un pays par les autres pays, si vous voulez, vous n'avez pas besoin d'avoir un nom et inversement, une fois que vous êtes considéré comme une nation souveraine, vous n'avez en fait aucun droit qui touche à votre nom d'une manière qui impacterait le DNS.

Il y a, d'un autre côté, des dispositions de droit international qui disent que certains symboles de souveraineté ne devraient pas être utilisés comme marques déposées, mais les noms qui ne sont pas inclus au sein de la liste de ces derniers sont en quelque sorte des symboles souverains. Et il y a un principe très simple dans l'interprétation du droit international qui dit qu'en parlant d'une chose et en ne parlant pas d'autres, vous excluez intentionnellement ces autres choses.

Donc ce que nous tirons de ça et de l'étude de la souveraineté plus généralement, sur comment les pays sont formés et les organisations là où cela se produit, les Nations Unies etc., il semble qu'il n'y ait pas vraiment de lien dans la loi entre les noms de pays et les droits souverains ou souveraineté. Et si les noms de pays ne sont pas inclus alors ça sera certainement le cas pour tout sous un nom de pays ou autre type de nom géographique qui ne postulerait pas.

Donc je vais dire ceci, concernant cette disposition que j'ai référencé qui parle de restreindre certains symboles à devenir des marques déposées, j'ai souvent entendu dire que la solution facile serait simplement d'ajouter les noms à cette liste. Et le problème avec ça, c'est que ça n'impacte pas réellement directement le DNS, ça empêche quelqu'un d'utiliser une marque déposée mais ça ne les empêche pas de l'utiliser dans un autre contexte, commercial ou non commercial. Donc ça n'est vraiment pas une solution immédiate, si vous voulez, pour les inquiétudes des gouvernements.

Donc la réponse à la question, est-ce que les gouvernements ont des droits souverains dans les noms géographiques, sur la base de mon analyse

couvrant un certain nombre d'années, est non. Je pourrais avoir la diapo suivante, s'il vous plaît ?

La deuxième question qui ressort de ça est que vous dites, bien, vous savez, est-ce que les gouvernements ont des droits sur ces noms ? Non, ok, bien, est-ce que d'autres personnes ont des droits sur ces noms ? Et si oui, comment ? Quelle est la base légale pour ce - pour ces droits ? Et en fait, nous pouvons indiquer très rapidement en réponse à cette question sous forme de loi sur les marques déposées, le droit international sur les marques déposées ne donnent au moins la possibilité d'enregistrer une marque déposée géographique ; ça ne dit pas que vous ne pouvez pas le faire.

Il y a certains pays dont les lois nationales ou domestiques ne permettent pas d'enregistrer des noms géographiques en tant que marques déposées. Mais c'est un choix que fait un pays, ce n'est pas quelque chose que le droit international les oblige à faire.

Ce que ça signifie, c'est que dans la mesure où d'autres ont des droits dans ces noms, il est très logique de dire que clairement tout droit que les gouvernements pourraient avoir, même s'ils ne sont pas basés sur la souveraineté, ne sont clairement pas exclusifs. Il n'est pas possible d'appeler quelque chose exclusive si plus d'une personne a un droit dessus. Donc c'est une position intéressante en termes de comment nous gérons cette politique.

Les autres possibilités ici pour savoir si les autres parties ont des droits ou non, nous pouvons nous déplacer dans différents domaines, nous déplacer bien plus loin que la loi de propriété intellectuelle et passer à d'autres domaines comme la protection du client, la compétition déloyale, ces choses sont seulement utiles au cas par cas, disons, il n'y a pas de manière de réaliser une sorte de règle globale, une loi universelle de ces choses. Il devrait réellement y avoir une évaluation pour chacun à son mérite.

Enfin, la dernière chose que je vais dire à propos des autres qui ont des droits dans les noms géographiques, dans 28 pays du monde, il y a des lois dans ce pays et dans le droit international qui donnent la possibilité à d'autres d'avoir des droits sur ce que nous appelons une indication géographique, qui est le nom du produit que le lie spécifiquement à son origine géographique. Nous pensons souvent à des choses comme le vin et le fromage dans ce contexte.

Le défi avec ça, c'est que le droit international s'applique seulement à 28 pays, et il y a en fait bien plus que 28 pays dans le monde. Donc ça signifie que nous n'avons pas vraiment de cadre, et un cadre international harmonisé, c'est utile pour nous dans le DNS.

En même temps, cela encore une fois réfute toute sorte d'exclusivité et toute réclamation que les gouvernements pourraient avoir avec les noms géographiques. Encore une fois, une chose ne peut pas être exclusive si plus d'une personne peut avoir des droits dessus.

Pour résumer ce que ça signifie pour le DNS, si je pouvais avoir ma diapo finale s'il vous plaît ? Essentiellement, ce que ça signifie c'est qu'il n'y a pas - s'il n'y a pas d'exclusivité et qu'aucune de ces dispositions de droit international auxquelles je me suis référé, n'ont rien à voir non plus avec la priorité, disons, ce que ça signifie, c'est que nous n'avons vraiment aucune base dans le droit international pour donner toute sorte de réservation exclusive ou priorité aux gouvernements en termes de domaines de noms géographiques, que ce soit un nom de pays ou tout autre nom.

Ça signifie autre chose, nous ne pouvons pas avoir - nous n'avons aucune sorte de terrain pour justifier un refus simplement parce que quiconque veut utiliser le nom n'est pas un gouvernement ou n'est pas affilié à un gouvernement. Malheureusement, ces conclusions s'appliquent seulement en relation avec les indications géographiques parce que, encore une fois, toutes sortes de droits reconnus ne sont vraiment seulement reconnus que

dans ces 28 pays, et en fait le principe même de la souveraineté est que la loi ne s'applique que pour les pays qui l'acceptent.

Et donc c'est pour nous un défi en termes de DNS. Ça signifie que notre position de fond que Jeff a exposé au début de l'appel n'a aucun soutien dans le droit international, et nous voulons réfléchir à comment nous occuper de ça.

Donc je serai très contente de prendre toute question par écrit ou à la fin, en fait, je suis désolée, je ne pourrais pas assister aux questions/réponses à la fin mais je serai très contente de suivre ça par l'intermédiaire d'Emily et de l'équipe et de répondre aux questions que vous pourriez avoir. Merci beaucoup, Jeff, à vous la parole.

Jeff Neuman : Merci Docteur Forrest. Et je note que c'est la seconde fois, donc merci beaucoup pour la présentation et d'avoir été sur les deux appels dans votre fuseau horaire.

Nous avons ensuite Thomas Lowenhaupt, qui va faire une présentation sur l'intérêt général et les TLD de ville. Tom, êtes-vous en ligne ?

Thomas Lowenhaupt : Oui je crois. Vous m'entendez ?

Jeff Neuman : Tout à fait. Super, merci.

Thomas Lowenhaupt : Très bien, bon. Donc oui je suis Thomas Lowenhaupt et je suis avec Connecting et NYC. J'en suis le fondateur. Il s'agit d'une association à but non lucratif de New York State et elle est dédiée au développement du domaine de premier niveau dotNYC en tant que ressource d'intérêt général.

Nous sommes aussi - Connecting NYC est aussi une structure At-Large affiliée à l'ICANN, et nous détenons un consultant spécial au statut des Nations Unies. Personnellement, je suis impliqué avec l'ICANN depuis 1998.

Et avec l'opération de la ville de New York, en tant que planificateur et fonctionnaire depuis plus de 40 ans.

Diapo suivante s'il vous plaît. Je veux un peu vous parler des villes. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale habite dans des villes et les démographes prédisent que d'ici 2050, 75% d'entre nous serons dans des villes. Les besoins des villes sont complexes et vastes. La gestion, les ressources, le gouvernement, la technologie sont de grands consommateurs de ces choses. Aussi, je voudrais vous faire noter que la ville de New York a existé avant les États-Unis, comme Londres avant le Royaume-Uni et Paris avant la France, etc. Les villes sont là où les gens se trouvent, où l'innovation et le futur émergent.

Diapo suivante, s'il vous plaît. C'est ma diapo effrayante, et vous pouvez passer à la prochaine qui va parler en gros parler des espèces invasives. Et sur cette image nous voyons un alligator et un serpent de Birmanie se battre. Mais ce dont je veux vraiment vous parler est la technologie invasive. Et pour ce faire je dois vous présenter trois personnes. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Le premier type ici est le maire Koch, il a été maire de New York de 1978 à 1990. Il était notre 105^{ème} maire. Je n'étais pas à la mairie le jour où cette photo a été prise, mais je suppose qu'il réfléchissait à comment résoudre la multitude de problèmes qui se présentent lorsqu'on gouverne une grande ville.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Celle-ci n'a sûrement pas besoin de beaucoup d'introduction, mais sur la gauche on trouve Bob - désolé, sur la gauche on trouve Vint Cerf et sur la droite Bob Kahn, deux des pères fondateurs d'Internet. Diapo suivante.

Donc dans un monde parfait, ce qui se serait passé, c'est que Bob et/ou Vint auraient dansé sur les marches de la mairie, tapé sur l'épaule du maire et proposé de travailler avec la ville pour essayer de voir comment le Net

pouvait être utilisé pour être au service de la ville. Ça n'est pas arrivé pour un nombre de bonnes raisons. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Et la première opportunité qu'a eu la ville pour développer un - ses ressources Internet, est arrivée 30 ans plus tard lorsque le domaine de premier niveau dotNYC est sorti, pour une ville non préparée. À ce jour, la ville de New York n'a pas eu d'audience publique concernant le rôle du domaine de premier niveau dotNYC.

Aujourd'hui, à l'insu du public, la ville vend ses infrastructures digitales, des domaines tels que realestate.nyc, fashion.nyc au meilleur enchérisseur. Ils sont vendus sans aucune exigence d'intérêt général d'aucune sorte. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Donc comment devrait être utilisé un TLD de ville ? Cette diapo, à peine lisible, montre 45 indicateurs pour Bruxelles et comment ils pourraient être utilisés avec un peu d'imagination, vous devez mettre ici quelque chose pour la nutrition, l'abri, pour la sécurité des personnes ; des domaines de deuxième niveau utilisés avec un domaine de premier niveau de ville. À New York, nous avons quelque chose qui s'appelle le compte rendu de gestion du Maire, avec des centaines d'indicateurs de la qualité des opérations et des services de la ville. Je pense que ce sont tous les domaines où un TLD de ville peuvent être utilisés.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Mes cinq domaines préférés pour un TLD de ville qui serait convivial et intuitif serait que libraries.nyc aille à une page qui parle des bibliothèques de New York ; que sports.nyc aille à une page qui vous informe sur les sports de la ville. C'est essentiel, mais si cela sert à quelque chose, c'est à fournir une identité et de la confiance, l'administration d'une ville peut l'utiliser pour des prestations de service pour ces centaines de services que la ville propose avec nos 300 000 - que la ville livre avec ses 300 000 employés et son budget de 84 milliards de dollars.

Le TLD peut aussi être utilisé en tant qu'infrastructure qui nomme tout dans la ville. Et cette dernière de mon top cinq est une sorte de chose de marque. Vous savez, maintenant nous savons tous ce qui est arrivé lorsque Walmart s'est déplacé dans les banlieues des petites villes et ce qui est arrivé lorsqu'Amazon s'est mesuré aux librairies. Ils ont été - le terme qu'ils utilisent est « désintermédiation ». Je crois que les villes sont en position de faiblesse en ce qui concerne Internet et le fait d'être trouvées de nos jours et en ayant un TLD de ville, elles seraient capables de se protéger. Le grand D ici est pour défense.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Donc comment est-ce que nous arrivons dans un monde où les villes utilisent efficacement des TLD au service de l'intérêt général ? Actuellement ou la dernière fois, ils avaient une lettre de soutien et de non-objection. Je pense que c'est totalement insuffisant. Nous avons besoin d'un grand engagement de la part des parties prenantes. La première étape serait de s'élargir et d'avoir plus de personnes impliquées. Dans une ville vous devriez avoir l'administration de la ville, les utilisateurs d'Internet individuels, les entreprises, le milieu universitaire.

Différentes villes pourraient varier de différentes manières. À New York il y aurait probablement les syndicats et autres. Dans une ville qui a - une ville touristique spécialisée dans le ski, par exemple, vous pourriez avoir l'industrie du tourisme qui ferait partie du groupe multipartite. Le groupe multipartite qui crée une application entrerait secondairement et ferait partie de la procédure de gouvernance en cours pour ce TLD, engageant toutes ces autres personnes dans le processus de l'ICANN.

Et la dernière diapo que j'ai ici parle de ce qu'est l'intérêt général. C'est un peu difficile à lire mais les gens pourront le télécharger. Et j'aime bien appeler - je prendrai et posterai cette question pour une réponse ultérieure, mais avec l'ICANN qui s'est éloigné de la forte influence du gouvernement américain, il est peut-être temps de penser aux nations - au rôle des États-Nations dans les processus de l'ICANN.

Est-ce que le GAC doit être seulement composé d'États-Nations ? Est-ce que le GAC et l'ICANN peuvent devenir moins exclusifs en créant un espace pour que les villes participent à la gouvernance des TLD et au processus d'attribution ? Est-ce que les 50% de la population mondiale qui vit dans les villes seront représentées à Johannesburg pour l'ICANN 59 ? J'ai terminé. Merci beaucoup de votre attention.

Jeff Neuman : Merci, Tom, et merci pour vos deux présentations, au séminaire de ce matin et de ce soir. Ensuite nous avons - nous avons John McElwaine qui vient de l'Association internationale des marques de commerce et qui fera une présentation au nom de la communauté de la propriété intellectuelle. John, si vous êtes là, allez-y.

John McElwaine : Oui, Jeff. Vous m'entendez ?

Jeff Neuman : Oui, super. Merci.

John McElwaine : Très bien, merci. Bien, c'est John McElwaine pour la transcription. Et je suis le Président de l'INTA de la communauté Internet et je vais commencer par lire une déclaration conjointe que la communauté Internet et la communauté des Indications Géographiques ont préparée, et ensuite je vais faire des commentaires sur tout, donc est-ce qu'on peut passer à la diapo suivante s'il vous plaît.

L'Association internationale des marques de commerce est de plus en plus concernée par le développement d'une liste de noms réservés et les mécanismes d'objection du gouvernement pour l'exigence de consentement concernant l'utilisation des noms géographiques à la fois dans le domaine premier et de deuxième niveau du système des noms de domaine.

Diapo suivante. Toute objection à l'utilisation de termes géographiques lorsqu'il est déterminé qu'il n'a pas de signification nationale ou culturelle

géographique ou religieuse pour un pays particulier ou une région qui n'a pas de base légale, que ce soit en vertu des principes convenus de droit international ou de souveraineté nationale.

La reconnaissance de droits juridiques privés dans les marques déposées, les noms commerciaux et les indications géographiques par les États souverains et par les traités internationaux est en contradiction avec les réclamations gouvernementales de droits exclusifs dans les noms de domaines géographiques. Aucune interprétation de l'intérêt général comme ça se rapporte à la politique de l'ICANN justifie de ne pas tenir compte du cadre légal international établi comme il s'applique aux marques déposées et aux indications d'origine géographique.

En particulier, une telle approche est en contradiction avec les obligations légales des 179 États membres de la Convention de Paris en vertu de l'Article 6 et à cet égard, ne serait pas faite respectée par les cours nationales de ces pays.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Une analyse approfondie des lois internationales et des principes nationaux à ce sujet doit être faite et doit avoir une différence propre concernant la proposition du groupe de travail du Comité consultatif gouvernemental pour examiner la protection des noms géographiques dans toute extension future des GTLD pour une liste de noms réservés ou un mécanisme d'objection de gouvernement ou la nécessité de consentement.

Ok, donc la protection des noms géographiques par la loi internationale, nous avons entendu Dr. Forrest, les noms géo ne sont pas un droit souverain exclusif. La simple déclaration qu'un terme est détenu ou veut être détenu par un pays ou une région ou une culture au sein d'un pays n'établit pas de droits légaux dans le nom géographique lié.

Les noms géo peuvent être protégés s'ils tombent sous une catégorie ou des protections telles que la loi des marques déposées, les indicateurs géographiques ou s'ils sont protégés par un traité ou un statut.

Donc nous allons passer à la diapo suivante, je vais vous donner des exemples de noms géo, et comment ils se classent dans ces différentes catégories. Donc le premier exemple que nous avons ici pour la Suisse, fabriqué en Suisse, c'est en fait un indicateur géographique et aux États-Unis, ça signifie que c'est une marque de certification qui est possédée par la Fédération de l'industrie des Montres Suisses.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Ici, nous avons un exemple de marque ou de mots, fromage suisse. Suisse va être générique d'un type de fromage même si cependant, dans certains pays, ça peut être un indicateur géographique. Donc c'est un autre exemple de même mot ayant deux différents niveaux de protection.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Et ici nous avons Suisse qui est utilisé comme une marque de service pour une compagnie aérienne, donc si une marque déposée est utilisée pour représenter la réputation et la marque de compagnie aérienne Suisse.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Donc malgré la croyance populaire que les noms géo ne sont pas - malgré la croyance populaire que les noms géo ne sont pas des IG, et donc qu'est-ce qu'une indication géographique, ou IG, une indication géographique qui identifie un bien comme étant un territoire connu pour une qualité donnée, une réputation ou une autre caractéristique associée aux biens.

Et vous pouvez voir que cette définition vient de l'accord de l'OMC TRIPS et nous avons entendu Dr. Forrest parler un peu de ça. Il est important de garder en tête que différents pays ont leurs propres systèmes légaux et plans

pour protéger les indications géographiques, mais c'est un très petit sous-ensemble des noms géo, donc c'est un point important à garder en tête.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Comment est-ce que c'est en relation avec les noms de domaine ? Premièrement, pour qu'un nom géo ou une indication géographique soit inclus en tant que, par exemple, dans le Centre d'échange d'information sur les marques, ou pour être protégé il doit satisfaire à un cadre judiciaire ou une loi de marque déposée.

Donc par exemple, pour être protégé au premier niveau ou au deuxième niveau, il doit y avoir une opinion surréaliste de cette marque déposée donc soit il a un enregistrement de marque déposée, il y a eu des traités ou une autre loi pour protéger cette marque.

Les lois concernant les marques déposées ne sont pas censées profiter aux propriétaires de la marque, mais ce sont des lois de protection des consommateurs. Permettre une liste ouverte de tous les termes possibles qui pourraient avoir une signification géographique est contraire aux buts du programme des nouveaux gTLD, qui est de promouvoir la liberté de parole et d'expression, de donner des noms géo, qui ne sont pas légalement protégés, de tels droits créeraient de l'incertitude, ça créerait la possibilité de manipulation, et ça créerait de la confusion dans l'espace des noms de domaine.

C'est à vous Jeff.

Jeff Neuman : Merci, John. Sur le programme nous avons Olga Cavalli qui est listée ensuite pour présenter une discussion qui se passe au GAC - dans le groupe de travail du GAC sur la protection des noms géographiques. Nous essayons toujours de mettre la main sur Olga. On nous dit qu'elle voyage, que son avion vient juste d'atterrir. Elle est peut-être encore dans l'avion, mais nous espérons pouvoir la joindre dans quelques minutes.

Donc je vais demander à Paul McGrady, s'il est prêt, Paul si vous - nous allons maintenant passer la présentation d'Olga, passer à Paul et ensuite voir si Olga est là avant de passer aux questions/réponses. Donc Paul, si vous pouviez commencer maintenant, ce serait super.

Paul McGrady : Avec joie. Merci Jeff. C'est Paul McGrady. Je voulais juste prendre un moment pour remercier tout le monde de cette discussion si intéressante ce soir et de nous présenter leurs opinions. L'idée que j'ai soumise ce soir est d'essayer d'arriver à un compromis entre les différents points de vue exprimés aujourd'hui et plus tôt dans le séminaire web précédent. Et je pense que ça devrait être considéré en tant que tel.

Je mets en garde tout le monde de ne pas prendre ce que je présente comme un nouveau point de départ pour des négociations. Je pense que tant que c'est vu comme une ébauche d'un compromis proposé, c'est là où il y aura le plus d'efficacité. Encore une fois, ce n'est pas un ensemble de promesses faites par quelqu'un mais plutôt juste une proposition sur la manière d'avancer.

Ce que je présente ce soir est appelé un engagement d'intérêt public contre l'utilisation peu claire des termes géographiques protégés. Les termes applicables qui pourraient postuler pour vos termes géographiques et territoriaux protégés par la législation nationale à laquelle je vais me référer dans la présentation en tant que termes géographiques protégés.

Le but de la proposition ou PIC géo comme je l'appelle, est de répondre à l'inquiétude gouvernementale qu'un candidat pour une chaîne de premier niveau, qui est identique à un terme protégé géographique, peut être utilisé d'une manière qui suggère faussement au public qu'il existe une connexion entre le TLD ou son opérateur et ou que l'utilisation est alors de nature à induire en erreur le public quant à l'existence d'une connexion entre le TLD ou son opérateur et le terme géographique protégé.

Si nous pouvions passer à la diapo suivante ? Une des choses qui je pense est le point le plus fort du PIC géo est sa structure relativement légère. Beaucoup de ces problèmes ont déjà été gérés dans des séries précédentes. Donc la procédure est quelque peu directe.

Si un candidat postule pour un TLD contenant un terme géographique protégé, alors l'ICANN peut recevoir une objection opportune à la candidature TLD par le GAC. Nous sommes pour le moment en train d'y penser, nous en avons parlé dans l'appel précédent, il y a eu des retours dans le chat, quelles sont les options pour ce qui constituerait une objection du GAC.

Je suggère quelques choses différentes à penser. La première est un conseil de consensus du GAC ; deuxièmement peut-être utiliser une objection de cinq membres du GAC ou plus ou peut-être l'objection de trois membres du GAC ou plus. Encore une fois vos retours sur ce point sont les bienvenus.

La prochaine étape dans la procédure est que le candidat accepte un engagement d'intérêt public. Ce PIC requiert que le candidat au TLD n'utilise pas le TLD d'une manière qui suggérerait faussement au public qu'il existe une connexion entre le TLD ou son opérateur et le terme géographique protégé.

Le PIC géo sera inclus dans le contrat de registre du TLD du candidat si l'ICANN réalise ça avec le candidat. Et le PIC géo sera alors mis en vigueur et traité par le même processus qui est actuellement contenu dans l'accord enregistré pour d'autres PIC.

La plupart d'entre nous le savons déjà, mais ça vaut la peine de dire que les PIC sont mis en vigueur de manières différentes dans le pays de l'ICANN. Les premières plaintes de Conformité contractuelle de l'ICANN qui peut résulter en une action de clients de l'ICANN, et ensuite il y a aussi une procédure de plainte DRP PIC formelle, qui sont remplies par un panel

permanent DRP PIC, qui peut prendre une décision formelle de conformité ou de non conformité.

Donc c'est la structure proposée. Encore une fois, elle est conçue pour soulager les charges. Je voudrais un peu parler des avantages à soulager les charges tout en fournissant aussi de la prévisibilité.

Les avantages n'incluent pas généralement une grande dépense de temps ou d'argent pour les parties à mettre en œuvre. Cela requiert essentiellement une initiative similaire que la procédure d'alerte précoce du GAC a pris dans la première série. Et bien sûr toute autre idée pour soulager la charge des membres de GAC serait la bienvenue.

Ça ne nécessite pas de développement et d'entretien d'un dépositaire. Le Centre d'échange d'information sur les marques est un dépositaire, et ceux d'entre nous qui sont impliqués dans la révision du RPM comprennent que, vous savez, l'idée du dépositaire vient avec des complexités et ce n'est pas si simple que ça pourrait sembler donc ce qui est sympa avec les PIC géo c'est qu'il n'y a pas de nécessité de développer et de maintenir ça.

Ça ne crée pas de nouveaux droits légaux pour aucune partie. Ça offre une certaine prévisibilité pour les candidats aux TLD tout en respectant les inquiétudes des gouvernements individuels donc le but ici est d'équilibrer les choses. C'est compatible avec moins d'évolution d'Internet qu'a soutenu la philosophie de l'ICANN pendant les 10 dernières années.

Comme je l'ai mentionné, ça contient un mécanisme d'application familial, le PIC, dont nous - avons déjà vu utilisé à la fois informellement et formellement donc il n'y a pas besoin de construire de nouvelle procédure de mécanisme de conflit.

Donc c'est l'idée qu'il y a derrière les PIC géo. C'est supposé être léger, c'est supposé être une charge facile pour le GAC, c'est supposé fournir de la

prévisibilité pour les candidats. Et j'ai très hâte d'entendre vos retours à la fois sur ces listes et ces appels du groupe d'élaboration de procédure et bien évidemment aussi à Johannesburg dans quelques semaines. Merci.

Jeff Neuman : Merci, Paul. Merci pour la présentation et la proposition. Je vois que nous avons aussi des commentaires dans le chat à ce sujet. Et donc nous sommes toujours en train d'attendre Olga. On nous dit qu'elle n'est toujours pas disponible. Donc juste au cas où elle ne serait pas disponible pour venir au téléphone au cours de ce séminaire web, il y a eu une présentation sur les activités du sous-groupe du GAC lors du séminaire web qui a eu lieu plus tôt et donc c'est - ou je devrais dire que les diapos du sous-groupe du GAC sont aussi en ligne pour que vous les regardiez et je voudrais encourager tout le monde à revenir et à les regarder ainsi que les documents qui ont été fournis.

Donc dans le même temps, ce que nous allons faire c'est passer à la période des questions/réponses. Un certain nombre de questions ont été soumises ou certaines des questions qui ont été soumises dans le chat et il y a toujours de la place pour poser des questions supplémentaires et si vous voulez les poser prenez place dans la file d'attente après que nous ayons revu certaines des questions qui ont déjà été posées.

Et pour cette partie, je vais me tourner vers Avri Doria, qui est aussi une des co-présidentes du groupe de travail sur les procédures ultérieures. Donc Avri, c'est à vous.

Avri Doria : Merci Jeff, c'est Avri qui a la parole. De toutes façons, ce que je vais commencer par faire c'est de passer en revue les questions qui sont arrivées au cours des discussions, lors des présentations et après avoir lu la question, je donnerai la parole aux orateurs, plus particulièrement celui qui, ...

Olga Cavalli : Avri ?

Avri Doria : Oui.

Olga Cavalli : C'est Olga. Vous m'entendez bien ?

Avri Doria : Oh Olga, vous êtes là. Fantastique. Laissez-moi...

Olga Cavalli : Je suis à l'aéroport, je sors à peine de l'avion. Désolée d'être en retard mais il a été...

((dialogue hors micro))

Avri Doria : Ok, est-ce que vous êtes prête à faire votre présentation maintenant ?

Olga Cavalli : Oui, bien sûr. Je ne la vois pas mais je la connais par cœur donc lorsque vous ...

((dialogue hors micro))

Avri Doria : Vous la connaissez par cœur.

Olga Cavalli : ... sur l'écran. Oui.

Avri Doria : Ok, fantastique. Donc je vais arrêter cette histoire de questions/réponses, nous y reviendrons plus tard. Et la première - votre première diapo s'affiche sur l'écran, demandez simplement les diapos suivantes quand vous avancez.

Olga Cavalli : OK.

Avri Doria : OK, merci.

Olga Cavalli : Non, merci à vous. Et je suis désolée, merci pour votre flexibilité, d'avoir changé l'ordre des orateurs. La première diapo est sur pourquoi ce groupe a été créé. Nous savons qu'il y a eu des conflits avec certains noms géographiques qui étaient aussi utilisés par des marques dans la première

série. Donc dans le communiqué de Durban, nous avons décidé de trouver des manières d'essayer de baisser les conflits et de baisser l'incertitude à la fois pour les gouvernements et les candidats. C'est pourquoi ça a été créé.

Vous pouvez voir sur l'écran le texte du communiqué du GAC à cette époque, donc c'est pourquoi ce groupe a été créé. C'est un groupe de travail du GAC, c'est n'est pas - malheureusement les groupes de travail du GAC ne sont pas ouverts aux autres participants même si je suis toujours pour l'ouverture de nos activités, c'est le plus - d'habitude la règle d'un groupe de travail du GAC. Mais les réunions sont ouvertes et tous nos documents sont ouverts.

Et je, pour une fois dans l'histoire du GAC, j'ai proposé qu'un des documents de travail du groupe de travail soit ouvert aux commentaires, mais (inaudible) et ça a été assez une nouvelle chose pour le GAC. Donc c'est le but du groupe de travail.

Dans la deuxième diapo, si je ne me trompe pas, il y a les objectifs de ce groupe de travail. Et comme je l'ai dit, ce que nous essayons de faire est de trouver des manières de diminuer l'incertitude. Je sais, et j'ai lu les PowerPoints et les PDFs de la page wiki de ce séminaire web, je sais que les marques veulent leurs marques dans leurs TLD et je sais que les spécialistes IP ne sont pas d'accord avec certaines de nos idées.

Le truc, c'est que les conflits étaient là et ce que nous essayons d'éviter, c'est plus de conflits et plus d'incertitude dans la série suivante. C'est ce que nous voulons parce que différents pays, différentes régions, différentes communautés vont sentir qu'ils - ces noms sont importants pour eux. Donc des conflits vont apparaître. Et nous essayons de trouver des manières de diminuer cette incertitude et de diminuer les conflits. C'est le but de ce groupe de travail.

La diapo suivante, je crois que c'est au sujet d'une proposition qui a été faite par un suisse - par un représentant suisse, le représentant suisse du GAC. Il s'agit de quelque chose dont nous avons parlé pendant un moment. Une idée qui revient souvent est celle d'un nom (inaudible) reporté. L'idée est d'avoir un point de contact ou un point de consultation où le - ce nom (inaudible) géographique pourrait être assemblé. L'idée qui a été proposée par la Suisse - la Suisse (inaudible) est que ça pourrait être maintenu par l'ICANN avec des contributions des différentes agences comme les Nations Unies, l'OMPI ou d'autres et même le (inaudible).

Et ce serait le premier point de consultation pour le candidat. Et si le nom est là alors nous croyons qu'un contact rapide entre le candidat et la partie intéressée, quel que soit le cas, la communauté ou région ou pays ou ville, ça pourrait être intéressant pour baisser l'incertitude et peut-être qu'il pourrait y avoir un accord entre les deux parties. Ça n'est pas arrivé lors de la première série avec certains noms nous avons eu plusieurs conflits. Nous n'avons jamais été consultés avant.

Donc lorsque le gouvernement savait qu'ils n'étaient pas sympa, cette idée ne leur plaisait pas et alors il y avait conflit. Et c'est difficile à résoudre une fois que c'est (inaudible). Donc nous pensons que cette période de compte rendu pourrait être le premier point de contact entre les deux parties et essayer de trouver une manière de sortir s'il y a - s'il y a un conflit ou si la communauté ou le pays ne veut pas que le nom soit pris.

Vous pourriez peut-être passer à la suivante ? Je pense que c'est celle avec la croix et (inaudible), vous savez, nous avons - le groupe est grand. Il y a environ 50 pays. Et bien sûr les intérêts des pays sont différents, ce qui est complètement compréhensible. Et il y a certains pays qui sont plus en faveur de cette période de compte rendu et certains autres pays représentés dans le GAC ne sont pas autant pour.

Donc ça résume comment les différents avis que nous avons - les opinions divergentes qui nous avons au sujet de cette période de compte rendu. Certains pensent qu'il serait très difficile de la maintenir et très difficile à définir parce que certains noms ont des significations différentes et sont écrits de différentes manières (inaudible) et des fois veulent aussi dire (inaudible) donc c'est - ça ne sera pas facile mais au moins certains d'entre nous pensent qu'il pourrait être intéressant d'y penser, voir si c'est possible ou non.

D'autres pensent que ça pourrait être une bonne manière de réduire les conflits, l'incertitude et une bonne manière d'avoir une première consultation entre les deux parties. Je ne vais pas (inaudible) parce que je ne vois pas le - les - toutes des diapos. Mais c'est principalement ce que je voulais vous dire.

Sur la dernière diapo il y a tous les liens et plusieurs documents, nous avons (inaudible) plusieurs documents - différents documents avec différents points. Certains - ils sont tous disponibles pour que vous les regardiez. Sur la dernière diapo, il y a les liens et aussi le - vous pouvez me joindre par e-mail ou vous pouvez joindre le Secrétariat par mail et ils vont diviser tous les documents et les présentations que nous avons faits depuis 2013 lorsque nous avons commencé avec ce groupe de travail.

Et je vais m'arrêter là. Je vais rester en ligne. Je suis sur mon portable à l'aéroport donc s'il y a des questions auxquelles je peux répondre, je suis là pour y répondre. Et merci beaucoup pour cette opportunité.

Avri Doria : Ok, merci Olga. C'est Avri qui parle encore une fois. Et ce que j'aimerais suggérer c'est de commencer à regarder les questions. C'est dommage que vous ayez manqué une partie plus tôt parce qu'il y a eu des discussions sur différentes problématiques et je suis sûre que depuis une perspective du GAC, vous auriez pu avoir des questions ou des commentaires et une proposition a été faite par Paul juste avant que vous parliez pendant que le temps passe, ce serait bien d'avoir vos opinions à ce sujet.

Mais laissez-moi revenir aux questions. Et donc ce que je vais faire, c'est que je vais lire les questions que j'ai maintenant collectées et ensuite nous passerons aux questions ouvertes et une fois que j'aurai lu la question, je donnerai aux orateurs l'occasion de répondre. Donc Tom Lowenhaupt a demandé : « Comme l'ICANN s'est dégagé de la forte influence du gouvernement des États-Unis, peut-être qu'il serait temps de repenser le rôle des États-Nations dans les procédures de l'ICANN. Est-ce que le GAC doit être seulement composé d'États-Nations ? Est-ce que le GAC et l'ICANN deviennent plus inclusifs en créant un espace pour que les villes participent à la gouvernance de TLD et à la procédure d'attribution ? Est-ce que les plus de 50% de la population qui vit dans les villes seront représentées à Johannesburg à l'ICANN 59 ? »

Thomas était un des orateurs mais cette question a été posée pendant que John donnait - faisait sa présentation. Est-ce que parmi les orateurs quelqu'un voudrait répondre ?

Olga Cavalli : Avri, c'est Olga.

Avri Doria : Bien sûr, s'il vous plaît Olga.

Olga Cavalli : Je pense que cette question est une question très intéressante. Elle va un peu au-delà de la problématique des noms géographiques, mais il se pourrait que - je pense que ce serait une bonne question à poser à toute la communauté pour être discutée au niveau de la communauté.

Avri Doria : OK, merci. Je ne vois pas d'autres réponses pour celle-ci. Donc je vais passer à la suivant qui était lorsque Paul McGrady parlait, Mason Cole a demandé, « Paul, dans le scénario que vous proposez, est-ce que l'abjection du GAC pare à la candidature ou déclenche juste le besoin d'ajouter le PIC ?

Olga Cavalli : Est-ce que vous pouvez répéter pour moi ? Je n'ai pas saisi.

((dialogue hors micro))

Avri Doria : Bien sûr, oui. Et celle-ci sera difficile pour vous parce qu'elle se base sur, à moins que vous l'ayez vue, la recommandation de Paul pour les PIC géo. Donc c'était une question qui se rapportait à ça. Et Paul, « Dans le scénario que vous proposez, est-ce que l'abjection du GAC pare à la candidature ou déclenche juste le besoin d'ajouter le PIC ? »

Et, Paul, peut-être que vous voudriez faire le premier commentaire ?

Paul McGrady : Avec joie. Merci, Avri. C'est Paul McGrady. Je pense que peut-être que pour être utile à Olga, comme elle a manqué la présentation qui a eu lieu plus tôt, je pourrais juste passer rapidement en revue la procédure dans son intégralité et ensuite répondre à la question de Mason. Est-ce que je me fais comprendre ?

Avri Doria : Bien sûr.

Olga Cavalli : Oui.

Paul McGrady : OK. Donc dans la procédure proposée, si le candidat postule pour un TLD contenant un terme géographique protégé, et nous avons défini ça plus tôt un, un terme, termes géographiques et territoriaux protégés par la loi nationale, si un candidat postule pour un terme géographique protégé et que l'ICANN obtient une objection opportune du GAC, et nous avons parlé des différentes options que ce soit l'avis consensuel du GAC, des objections de cinq membres du GAC ou plus ou peut-être l'objection de trois membres du GAC ou plus, alors le candidat doit accepter un engagement d'intérêt public qui requiert que le candidat au TLD n'utilise pas le TLD d'une manière qui suggère faussement au public qu'une connexion existe entre le TLD et son opérateur de terme géographique.

Et alors ce PIC géo sera inclus dans le contrat de registre et mis en vigueur de la manière dont les PIC sont déjà mis en vigueur, donc il n'y a ici pas de nouveau mécanisme. Donc pour répondre directement à la question de Mason, encore une fois, ce n'est pas une série de promesses ou quelque chose comme ça, juste une ébauche de, vous savez, une manière potentielle d'atteindre un compromis.

L'objection ne parerait pas à la candidature, le candidat aurait plutôt un choix quant à être d'accord avec le PIC ou non, n'est-ce pas ? Et donc encore une fois la candidature ne serait pas, vous savez, effacée ou quoi que ce soit du genre mais le candidat devrait (inaudible) le PIC et ce serait matérialisé dans l'accord. Merci.

Avri Doria : OK, merci. Paul, la question suivante vient de Paul, pendant qu'Olga parlait. Et c'était « Olga, quel est le niveau de soutien de la proposition au sein du GAC ? »

Olga Cavalli : Bien, comme je l'ai dit, c'est toujours en discussion dans le groupe de travail. Il n'y a pas de consensus au niveau du groupe de travail donc il n'y a pas - je ne peux pas dire que ça aura lieu au niveau du GAC parce que ça n'est pas arrivé au GAC pour l'instant. Bien que nous ayons plusieurs commentaires, comme je l'ai dit précédemment, c'est plus ou moins divisé ; certains sont - pensent que c'est un fardeau, que c'est compliqué et certains autres pensent que ce serait bien de baisser l'incertitude.

Il n'y a pas de rejet en bloc de l'idée. Elle traîne là depuis un certain temps. Mais c'est encore au niveau du groupe de travail. Lorsque nous parvenons à quelque chose au niveau du groupe de travail, ça va aller au GAC. Mais ça reste toujours dans le groupe de travail.

Avri Doria : OK. Merci. Maintenant j'ai quatre et cinq nouvelles questions dans la zone des commentaires donc je vais les passer en revue mais vous pouvez aussi lever la main pour parler. Mais la question suivante que j'ai, et celle-ci est

arrivée lorsque nous avons commencé les questions/réponses, elle est de Renata. Et la question est, « je ne sais pas à qui s'adresse cette question mais je voulais en savoir plus en ce qui concerne la zone d'ombre entre les noms géographiques et d'autres utilisations du même nom, par exemple le cas de dotSS qui pourrait dangereusement être associé avec les SS nazis au lieu de Sud Soudan. Comment est-ce qu'on s'occupe de ça dans le processus - procédures du nouveau gTLD et quelles sont les opinions du GAC à ce sujet ? Merci. »

Donc parmi les orateurs, est-ce que quelqu'un aimerait se prononcer à ce sujet et peut-être que d'autres voudraient faire des commentaires ? Quelqu'un ? Je ne vois pas de mains levées. Est-ce que nous laissons cette question comme une question à laquelle on répondra plus tard puisque personne n'a de réponse pour le moment ?

Olga Cavalli : Oui.

Avri Doria : OK. Donc la prochaine que j'ai est de Martin Sutton - et elle est pour Alexander. Il se peut qu'Alexander ne soit plus là, mais je vais la lire et nous lui demanderons de l'aborder plus tard. « Alexander, pourquoi un opérateur de ccTLD donnerait son consentement à un possible concurrent d'entrer sur le marché ? Pourquoi l'ICANN voudrait donner le droit aux opérateurs ccTLD le droit d'exclure la future concurrence sur le marché ? Ça me semble dangereux. »

C'est sur la proposition d'Alexander que pour les trois lettres, en plus d'obtenir les informations de pays ou de population, qu'il y ait une possibilité d'obtenir une lettre exigeante du ccTLD. Ok, je ne vois pas Alexander ici, je ne veux certainement pas essayer de répondre à sa place...

Sébastien Ducos : Avri, c'est Sébastien.

Avri Doria : Oui.

Sébastien Ducos : Alexander est parti.

((dialogue hors micro))

Sébastien Ducos : Oui, il a laissé un message plus tôt disant qu'il était déjà deux heures du matin et qu'il allait se coucher.

Avri Doria : Oui.

Sébastien Ducos : Donc je ne sais pas exactement ce qu'Alexander (inaudible). Je dois noter que nous avons plusieurs membres du groupe de TLD géo qui sont à la fois des ccTLD et dirigent des TLD géo. Maintenant, il n'y a pas clairement de crise complète entre les CC, le pays et les TLD géo qui pourraient être des régions ou des pays, mais il y a un certain niveau de concurrence ici. Et pourtant ça existe et les ccTLD pourraient y parvenir, pourraient décider que la concurrence est quelque chose qu'ils veulent voir.

Le cas dont parlait Alexander au sujet de dotUSA représenterait clairement le même territoire que dotUS, est un exemple marginal. Beaucoup des - des conflits qu'il y a eu parlaient de ce qui serait - qui pourrait être pour les sous-groupes au sein d'un ccTLD.

Avri Doria : OK, merci. C'est Avri qui parle. Et pendant que vous parliez, il m'est aussi venu à l'esprit qu'ils pouvaient vouloir y travailler en collaboration comme autre scénario possible. Mais je ne fais que supposer. Ok, s'il y a d'autres commentaires sur cette question, sinon je continue. Susan Payne a posé une question, « Olga, vous avez mentionné qu'il y a différents niveaux de soutien pour cette proposition. À la lumière de ceci, qu'est-ce que vous voyez qui seraient les prochaines étapes, en gardant à l'esprit, un, le conseil de Durban que vous avez cité, que l'ICANN devrait collaborer avec le GAC ; et deux, votre reconnaissance que les non-membres du GAC ne peuvent pas participer à votre groupe de travail ; et, trois, le fait que les procédures

ultérieures des PDP sont déjà en cours en considérant la politique sur les futures sorties de TLD ? »

Donc, Olga, est-ce que vous avez entendu ?

Olga Cavalli : Ok, oui je suis là. Oui. Bien, le fait de travailler avec l'ICANN essaie d'injecter une partie de nos idées, de nos débats que nous ayons ou non un total consensus du GAC, nous avons toujours des idées qui sont toujours dans le PDP. La chose qui engage dans le PDP pour le GAC c'est assez compliqué puisque ceux d'entre nous qui sont plus familiers avec l'ICANN avec le PDP GNSO font plusieurs autres choses. Donc ce que nous avons essayé au niveau du leadership du GAC, c'est d'engager certains des nouveaux vice-présidents dans cette procédure.

Je ne suis pas sûre que ça soit arrivé jusqu'à maintenant parce que l'idée de coopérer avec l'ICANN était de participer plus activement par l'intermédiaire de ce PDP. Mais comme je l'ai dit, ce n'est pas facile. Il y a eu une autre question que j'ai oublié au milieu - la deuxième était - bien, le groupe est - comme je l'ai dit, aucun autre membre ne participa au groupe de travail mais les séances sont ouvertes. Et si vous avez des idées qui pourraient permettre d'aboutir à une autre issue, certains d'entre nous sont très enclins à les recevoir.

Personnellement, je suis toujours pour l'ouverture et l'inclusion. Donc pour le moment, c'est - la manière dont le GAC fonctionne et que nous ayons fait certains changements, je pense pour le meilleur, mais c'est tout ce que nous pouvons faire pour le moment. C'est en cours dans le groupe de travail. C'est un groupe de travail interne du GAC, ce n'est pas un groupe de travail intercommunautaire.

Avri Doria : Ok, merci beaucoup pour ça Olga.

((Dialogue hors micro))

Avri Doria : Est-ce que je peux poser une question de clarification ? C'est encore Avri.

Olga Cavalli : Avec joie.

Avri Doria : Lorsque vous dites que le groupe est ouvert, alors que les personnes qui participent ne seraient pas des membres, est-ce qu'ils ont une opportunité de faire des commentaires et de poser des questions dans ces réunions ouvertes ou est-ce qu'ils sont juste là comme observateurs ?

Olga Cavalli : Bien, c'est une très bonne question et elle m'est venue à l'esprit pendant que je parlais. Si je présidais, je le permettrais, qu'est-ce que je pourrais dire de plus ?

Avri Doria : Ok, donc c'est à la discrétion du Président, c'est compris. OK, merci. Et je vais passer à la question suivante, je pense parce que ça vous est venu à l'esprit en termes de travailler ensemble. La question suivante que j'ai était de (Liz Brazinski), et la question : « Il y a un nombre de parties intéressées en dehors du GAC et le groupe de travail du GAC est techniquement fermé, est-ce que les membres du groupe de travail du GAC prévoient de participer et de contribuer aux procédures ultérieures ? »

Et je pense que maintenant que je l'ai lue, je pense que nous avons une partie de la réponse, peut-être qu'Olga veut en rajouter. Et nous avons des membres du GAC qui participent à ce groupe de procédures ultérieures, peut-être pas autant qu'il y en a des intéressés, mais nous en avons quelques-uns. Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose de plus pour répondre à celle-ci ou est-ce que ce point est couvert ? Jeff, je vous vois lever la main. S'il vous plaît.

Jeff Neuman : Oui, merci, Avri. Et merci Olga pour cette réponse. Et je voudrais juste - je voulais juste ajouter que je pense qu'en participant à ce séminaire web et l'engagement à participer lors des séances en face à face à Johannesburg

aide vraiment et aide le travail fait maintenant par les procédures ultérieures PDP. Et donc je pense que c'est un bon départ et je pense qu'en, vous savez, Olga acceptant de - étant sur cet appel et Jorge sur le précédent, je pense que le GAC fait de belles avancées dans la participation et donc j'espère seulement que cette collaboration se développe. Je pense que nous faisons maintenant de nouvelles percées et je pense que nous montrons que nous pouvons le faire avec succès. Merci.

Avri Doria : OK, merci Jeff. Je voulais vous dire qu'il nous reste environ 20 minutes. J'ai encore une question et s'il y a ensuite d'autres questions, je demanderai aux gens de lever la main. Celle-ci est de Robin Gross. Et la question est « Comment est-ce que la proposition du groupe de travail du GAC sur les noms géo se charge du Principe G dans le Conseil d'administration et la politique de nouveau programme gTLD approuvée par le GAC qui déclare que les droits de libre expression des candidats seront protégés dans le nouveau programme gTLD ? » Et je peux la lire à nouveau si ça a embrouillé les gens que je me sois embrouillée au milieu. Donc je suppose que ça s'adresse encore directement à vous Olga, en termes de comment est-ce que la proposition du GAC fonctionne avec les droits de libre expression.

Olga Cavalli : Bien c'est répondre sans beaucoup y penser. C'est - je pense que les communautés et les pays ont aussi le droit de s'exprimer. Donc ça devrait aussi faire partie de la discussion.

Avri Doria : Ah. Des commentaires à ce sujet ? Ok, au point où nous en sommes - j'ai épuisé toutes les questions à lire et j'aimerais inviter les personnes à juste poser toute autre question supplémentaire qu'ils auraient au sujet de quoi que soit qu'ils aient entendu dans le séminaire web aujourd'hui ou si - vous savez, si vous avez une question du précédent si vous avez participé aux deux, j'aimerais vous inviter à la poser. Et, Robin, je suis désolée de trébucher sur votre question. J'avais vu la - la première correction mais je n'avais pas vu l'approbation du Conseil d'administration et de la GNSO. Et je

sais que, je n'ai pas pensé assez rapidement lorsque je l'ai lue pour faire le changement donc je suis désolée.

D'autres questions, commentaires sur ça ? Ok, je viens de recevoir une note de Martin qui doit partir. Dans ce cas, comme je n'ai pas de questions, je n'ai rien à dire. Je veux remercier tous ceux qui ont participé, je veux remercier tous les orateurs plus particulièrement ceux qui ont fait deux présentations. J'espère que votre temps a été employé utilement.

Et j'espère que les gens vont traiter ces présentations comme des points de départ de discussions, qu'aucune des discussions ne s'arrêtera à ce qui a été dit dans ce séminaire web, mais on espère vraiment que ceux qui pensaient avoir une idée à présenter ont eu l'opportunité de le faire, que vous savez que les problèmes qui ont été posés sur la table sont, nous pouvons, comme nous nous approchons de Johannesburg et au cours des réunions que nous aurons là-bas, nous pourrions avancer sur ces problèmes.

Et Jeff, je vois votre main donc je vais vous laisser le mot de la fin.

Jeff Neuman : Merci, Avri. Je partage avec vous vos remerciements à tous ceux qui ont participé aux deux séminaires web. Et je voulais juste rappeler à tout le monde parce qu'il y a beaucoup de - il y aura des documents de suivi là-dessus, je voulais rappeler à tout le monde même si vous ne vous êtes pas inscrits, d'envoyer un mail à geo-name-session@icann.org pour que nous puissions tous avoir une trace de votre présence mais aussi, c'est certainement plus important, pour nous assurer que vous êtes aussi sur la liste pour recevoir les documents de suivi et nous générerons la liste des questions qui ont été soumises et le suivi avec chacun des orateurs pour qu'ils puissent donner une réponse s'ils n'ont pas réussi à le faire à ce point.

Donc encore une fois, merci beaucoup et j'ai hâte de continuer cette collaboration sur cette problématique en - à l'ICANN 59 de Johannesburg. Merci beaucoup.

Olga Cavalli : Merci, au revoir.

Avri Doria : Au revoir.

Terri Agnew : Merci. Encore une fois le séminaire web est suspendu. (Arin), l'opérateur, si vous pouvez s'il vous plaît arrêter les enregistrements. Tous les autres, veuillez ne pas oublier de déconnecter toutes les lignes restantes et passez une bonne fin de journée.

FIN